

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 11 Septembre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 27 – **REPRESENTES** : 2.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine et GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann, PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSES : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. MORMANN Nolann et Mme VIGNÉ Sandra.

OBJET :	Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées blinoises – 2015.
----------------	---

N° 2014 / 09 / 11

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Février 2014, fixant le montant du forfait communal versé au titre de la participation 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Éducation – Enfance – Jeunesse et Formation du 5 Septembre 2014,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les écoles privées de la Commune ont conclu avec l'État un contrat d'association à l'enseignement public et que des négociations ont été menées avec les 3 OGEC blinois pour conventionner l'évolution des dotations versées pour la période 2012 - 2015.

Considérant que ces négociations n'ont pas abouti antérieurement, mais souhaitant l'ouverture d'un nouveau cycle de concertation avec les OGEC en 2015,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder aux élèves de la Commune fréquentant les écoles privées primaires et maternelles, une participation de 573,68 € par an.

Cette mesure prend effet à compter du 1er Janvier 2015 et un crédit sera inscrit au Budget Primitif 2015 pour couvrir cette dépense, qui sera versée en trois fois, sur la base des effectifs d'enfants blinois scolarisés dans l'établissement au 1^{er} Novembre 2014.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 22 Septembre 2014,

Le Maire.

Accusé de réception en préfecture 044-214400152-20140918-CM-2014-09-11- DE Date de télétransmission : 23/09/2014 Date de réception préfecture : 23/09/2014
--

